

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Explosion d'une grenade dans une église à Port-Gentil : deux blessés graves

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Une explosion d'une grenade assourdissante a été enregistrée hier dimanche 21 février 2021 à 16h à l'église Bethel situé au Trois-Filaos, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil. Bilan deux blessés graves. Une fille et un garçon tout deux âgés de 24ans et élèves en classe de terminale. Le garçon Engonga Engonga Yann Grele conduit à la clinique Bilie a perdu l'usage de ses 10 doigts. La fille, Elie Onanga Anne Laure a été admise au centre hospitalier régional de Ntchéngué. Elle est désormais hors de danger. Alertées, les autorités compétentes, notamment le procureur de la République s'est rendu sur les lieux du drame pour constater

les faits. Selon le récit des faits, l'explosion aurait été causée par une grenade ramassée par un jeune fidèle de l'église près d'une concession au quartier transfo contrairement à ce qui se raconte sur les réseaux sociaux. « J'ai dormi chez ma tante au transfo. Le matin je me rendais chez moi à Ntchéngué pour aller chercher ma tenue et me rendre à l'église. Sur le chemin, j'ai ramassé l'objet, j'ai mis ça dans mon sac et je suis allé à l'église avec », raconte le jeune adolescent qui ne se doutait nullement de la dangerosité de ce qu'il venait de ramasser. Après le culte, poursuit-il, « j'étais entrain de ranger mon sac et celui qui était assis à côté de moi a vu l'objet dans mon sac. Il m'a demandé de lui montrer. Et il a pris ça. Lui il est allé donner ça à l'enfant du pasteur qui est encore



La scène de l'incident.

petit. L'enfant du pasteur est ensuite allé donner ça à l'assistante du pasteur qui s'est interrogée sur la qualité du jouet. Elle m'a rendu le jouet et un autre frère

en Christ me l'a demandé, je lui ai donné. C'est ce dernier qui la remis à celui dans les mains desquelles elle a explosé ». Si certaines indiscretions rap-

portent que le jeune homme serait le fils d'un officier de policier judiciaire, « il n'en est pas le cas », a assuré le procureur de la République.

Zibi-Abeghe saura ce lundi

ENA
Libreville/Gabon

AYANT fait appel de sa condamnation de 6 ans d'emprisonnement par le Tribunal correctionnel de Libreville, Bertrand Zibi-Abeghe sera fixé sur son sort à la suite du verdict de la Cour d'appel judiciaire de Libreville le 22 février. La juridiction avait examiné au cours d'un procès ce recours en présence de l'appelant et de ses conseils.

Lors de l'instruction à la barre par le premier président, Bertrand Zibi-Abeghe avait alors récusé les accusations portées contre lui, à savoir " la détention illégale d'arme à feu et incitation à la violence ". Estimant que la découverte de cette arme à feu s'était faite alors qu'il était en garde à vue à la DGR (Direction générale des recherches) depuis plus d'une semaine et qu'il ne pouvait alors la déposer dans ce chantier situé à Cap Caravane. Le président de céans lui demandera " pourquoi les deux

gardiens du chantier n'avaient rien vu ". Il rétorquera que ces derniers ne veillent qu'à partir de la nuit tombée et que dès le matin, ils repartaient à Libreville. Ajoutant que " c'est sans doute la journée, en leur absence, que cette arme de guerre a été déposée pour l'accabler ". Les interventions de ses avocats (Charles-Henri Gey, Moutendi-Mayila, Martial Dibangoyi, Maguisset, Jean-Paul Méthode Imbong-Fady et Jean-Paul Moubembe) étaient évidemment de la même veine. Allant jusqu'à soutenir " qu'il s'agit d'un règlement de comptes politiques ", que " les juges ne doivent pas servir les humeurs des politiques ", que " ce n'est plus le droit pénal, mais le droit d'accusation et d'arrestation ", que " le dossier est vide ", etc. Pour conclure, ils demandent à la Cour " la relaxe pure et simple de leur client ". Pour toute réquisition, le Ministère public s'en était remis à la décision de la Cour et à l'application de la loi.

Il confond son beau-frère avec un sanglier et l'abat

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UN Congolais de 33 ans, le nommé Nzengue, a été abattu par son beau-frère, Jean-Jacques Biyeka, samedi dernier, au cours d'une partie de chasse nocturne, à Malinga, le chef-lieu du département de la Louetsi-Bibaka. Lors de son audition par les éléments de la brigade de gendarmerie locale, le présumé meurtrier dit avoir confondu le frère de sa concubine à un potamochère. Jean-Jacques Biyeka raconte que c'est dans la nuit du 13 février que son beau-frère et lui entrent en forêt pour chasser comme à leur habitude. Ils se dirigent vers le village Rebe, où la forêt est semble-t-il giboyeuse. Et Biyeka de préciser : " Pendant que nous marchions dans la forêt, nous avons vu un troupeau de sangliers devant nous. Nous nous sommes donc très vite séparés, de sorte à prendre les bêtes en étau ". Une fois les animaux à bonne



L'accident de chasse mortel s'est produit à quelques kilomètres dans cette forêt, à Malinga.

portée, Jean-Jacques Biyeka dit avoir armé son fusil de type calibre 12 et tiré promptement. Mais soudainement, il entend plutôt le cri d'un être humain. En s'approchant de plus près, il voit son beau-frère gisant au sol baignant dans une mare de sang. Nzengue, qui est criblé de plombs sur le flanc rend l'âme après quelques minutes. Le présumé meurtrier marche

toute la nuit et arrive au village au petit matin. Les habitants informés de la situation saisissent à leur tour les gendarmes de la brigade de Malinga. Le corps de Nzengue est ramené au village et Jean-Jacques Biyeka mis aux arrêts dans le cadre de la procédure ouverte. Il a été placé, depuis le 16 février dernier, en détention préventive à la prison centrale de Mouila.